

Lille, le **26 FEV. 2024**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le n° **23-0100034477** et concernant :

**« le projet de restauration de l'espace naturel de Chabaud Latour
sur les communes de Condé sur l'Escaut, Thivencelle et Saint Aybert ».**

je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 09 novembre 2023.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces dates sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressées aux mairies de Condé sur l'Escaut, Thivencelle et Saint Aybert pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

- 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- 2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifié.

Monsieur le Directeur
de la Ruralité et de l'Environnement
du Département du Nord
51, rue Gustave Delory

59087 LILLE CEDEX
Réf. : **168/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

L'unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (mail : ddtm-pe@gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,

Le chef de la cellule
« Police de l'Eau »

Lionel STANISLAVE

Helène SOLVES

Copie au Service Territorial du Hainaut de la DDTM



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

A ENVOYER IMPÉRATIVEMENT A L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

dossier n° 23-0100034477

**Projet de restauration de l'espace naturel de Chabaud Latour
sur les communes de Condé sur l'Escaut, Thivencelle et Saint Aybert**

Département du Nord – Direction de la Ruralité et de l'Environnement

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare :

- démarrer les travaux à la date du :

- avoir achevé les travaux à la date du :

A retourner dûment complété à :

↳ DDTM du Nord
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau
62, boulevard de Belfort - CS 90007
59042 LILLE cedex
ddtm-pe@nord.gouv.fr

